

Communiqué de presse
Association Roya Expansion Nature
Juillet 2025

Impacts de la réouverture du tunnel routier du col de Tende

Si le rétablissement du passage routier sous le col de Tende, à l'identique de ce qu'il était avant la tempête d'octobre 2020, est considéré comme souhaité par une majorité de la population de la vallée, il n'en reste pas moins que l'inquiétude est toujours présente quant à l'avenir de la vallée de la Roya dès lors que le projet de doublement arrivera à sa fin.

Nous sommes actuellement dans une période transitoire. Il est prévu que le tunnel historique soit réalésé (opération à risques techniques et financiers) pour mettre en circulation un tube identique dans chaque sens, ce qui induira un appel de trafic explicitement décrit dans l'étude d'impact de 2007, avec toutes les conséquences que cela implique pour la vallée en termes de pollution et de qualité de vie (danger, bruit, disponibilité de la RD6204 pour les habitants).

Rappelons que, mis à part l'absence d'un accès indépendant pour les véhicules de secours, l'ancien tunnel était aux normes de sécurité pour une circulation unidirectionnelle. Il pourrait donc parfaitement être utilisé sans élargissement en voie de secours et de mobilité douce sans avoir à être réalésé.

Un alternat plus léger que l'actuel en termes de durée d'attente pourrait être pérenne ; les travaux de la route d'accès au tunnel terminés, le feu pourra être placé au plus près de l'entrée du tunnel réduisant ainsi l'attente. Cette alternative au projet d'origine permettrait de conserver une vie supportable pour tous les villages traversés et d'en finir avec l'escalade financière de ce Grand Projet Inutile. Si de l'argent est si facilement disponible, il sera beaucoup mieux utilisé pour la ligne ferroviaire qui est en grande souffrance.

Il est déjà évident, quelques jours après la réouverture en sens alterné, que la vitesse et le bruit sont au rendez-vous. Alors imaginez la pression des cimentiers et transporteurs routiers quand les deux tubes, au gabarit international, permettront le passage sans contraintes matérielles des poids lourds de 44 tonnes. L'arrêté de 2017 interdisant les plus de 19 tonnes ne tiendra pas longtemps, même si la RD6204 n'est pas du tout adaptée au passage des poids lourds.

Nous demandons au conseil départemental qui a si généreusement investi des millions d'euros dans la réfection de la route depuis 2020, d'introduire dans l'enveloppe globale la part très minime mais cruciale pour mesurer et atténuer l'impact de cette réouverture : faire respecter les "zones 30km/h dans les agglomérations", installer des ralentisseurs, des radars pédagogiques (qui informent en temps réel des vitesses excessives mais qui pourraient évoluer en cas de manque de civisme vers l'émission automatique d'amendes), des dispositifs de détection des poids lourds et de leurs plaques minéralogiques, des capteurs de pollution de l'air, des analyses de pollution de l'eau... REN est à disposition pour en discuter.